

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU**

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 045-214503278-20260601-2026_54-DE



SEANCE ORDINAIRE DU lundi 1^{er} juin 2026

Nombre de membres :

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses
séances sous la présidence de Monsieur PÉPION, Maire.

Date de convocation : le 26 mai 2026

Étaient présents

PÉPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, MARTINEZ Guillaume, AMPE Olivier,
BEGIN Marie Véronique, ENGELRIC BERRUET Denise, CLEMENT Sylvie,
FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GROULT Isabelle, ETIENNE
Christelle, JOUSSET Laëtitia, BLEE Cédric, GROENINCK Laurence, GREZANLE
Aurélie, SAGUERRE DE CESPEDES Virginie, GILET Alain, CAULIEZ Patrick,
ROLAND Fabrice-Claude, GALLIER François.

Absents représentés

RENIMEL Isabelle a donné pouvoir à Aymeric PÉPION.

Absents

MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy,
GALLO Maxime.

Secrétaire de séance : Jacqueline FOUCAULT

Délibération n° 2026/54 – Modification du tableau des effectifs

**Suppression d'un emploi permanent de gestionnaire des ressources humaines sur l'article L.332-8-3 du Code
Général de la Fonction Publique**

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

- Vacance d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet exerçant les fonctions de gestionnaire RH afin de permettre la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire de l'agente contractuelle occupant actuellement le poste, à compter du 1er juillet 2026 ;
- Pourvoi de l'emploi de gestionnaire comptable, à compter du 1er juillet 2026, par un agent titulaire placé en position de détachement.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces modifications et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :



APPROUVER les modifications du tableau des effectifs nécessaires à la vacance d'un emploi de gestionnaire RH et au pourvoi de l'emploi de gestionnaire comptable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :


DÉCIDE

D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs nécessaires à la vacance d'un emploi de gestionnaire RH et au pourvoi de l'emploi de gestionnaire comptable.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

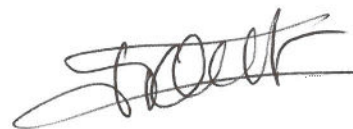
Le 1^{er} juin 2026.

Le Maire,


Aymeric PÉPION



La secrétaire de séance,



Jacqueline FOUCAULT